

COMMUNE DE LA COLOMBE  
DELIBERATION DE REUNION

Date de convocation : L'an deux mil dix-huit le 15 février.

Le Maire a convoqué les membres du Conseil Municipal avec l'ordre du jour suivant : Désignation d'un secrétaire de séance – Adhésion au comité bornes des voies de la libération – devis canalisations d'assainissement en limite du cimetière – Eléments de préparation du budget 2018 (Accessibilité du cimetière, église et Entretien espaces à l'Est des logements personnes âgées) – Réflexion sur les projets à venir (Travaux de la salle des fêtes et agrandissement salle de restaurant)– Questions diverses.

Date de la réunion : L'an deux mil dix-huit le 1<sup>er</sup> mars à 20h30.

Le conseil municipal de la commune de La Colombe légalement convoqué s'est réuni en séance publique.

Nombre de conseillers : 15. Présents : 8

Conseillers municipaux présents : Mesdames et Messieurs BOURDON Marcel, BOUILLON Alain, CHRETIENNE Bernard, DELABROISE Annie, DUHOMMET Philippe, GOHIER Claude, LÉBOUVIER Claude, THIEULENT Joël.

Conseillers municipaux absents excusés : Mesdames et Messieurs QUILLET Frédéric, MAIGNAN Nadège, VANCOMERBEKE Stéphane.

Conseillers municipaux absents : Mesdames et Messieurs CHAMPBERTAULD Isabelle, SOULARD Yvan, THOMASSE Christelle, VIDALIE Éric.

**La séance 2018-02** débute à 20h40min.

**Philippe DUHOMMET** est désigné secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour la tarification des caveaux-urnes. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

## **I. Tarification caveaux-urnes**

### Délibération n°2018-02-001

M. le Maire rappelle qu'il avait été voté un tarif de 250 € le caveau-urne mais dans ce prix le terrassement et le gravier n'avait pas été comptabilisé. Dans le devis ce poste de dépense représente un montant de 500 € incluant une moitié destinée aux caveaux-urnes et l'autre moitié pour l'aménagement du cimetière communal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **INSTAURE :**

- Un tarif de 300 € pour un caveau-urne.
- Un tarif de 80€ par emplacement pour une durée de 50 ans.

## **II. Adhésion au comité des bornes des voies de la Libération**

### Délibération n°2018-02-002

M. le Maire explique avoir reçu une demande du comité de la voie de la Liberté pour savoir si la commune souhaitait adhérer au comité qui entretient et réhabilite les bornes situées tous le long de la route de la Libération.

Ces bornes doivent être assimilées à un statut de monument historique et patrimonial.

La cotisation pour une commune de 200 à 1 000 habitants est de 150 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** d'adhérer au comité de la voie de la Liberté.

## **III. Devis canalisations cimetièrè**

### Délibération n°2018-02-003

M. le Maire rappelle que dans le passé, la route départementale passait devant la mairie et que les canalisations d'assainissement suivaient cette route. Après l'aménagement du bourg, le cimetière a été étendu de quelques dizaines de mètres et un espace de vie autour de la mairie a été aménagé. Par contre, les canalisations existantes sont restées et se retrouvent partiellement dans la partie basse du cimetière.

M. le Maire explique que d'un point de vue moral, il serait nécessaire que les canalisations soient déplacées en bordure du cimetière. De plus si dans un avenir plus lointain des travaux devaient avoir lieu ce serait beaucoup plus simple de ne pas intervenir dans le cimetière.

Le Conseil Municipal ayant voté la plantation d'une nouvelle haie autour du cimetière le 29 janvier 2018, il avait été envisagé de réaliser ces travaux en même temps que la plantation. Il a donc été demandé un devis à l'entreprise FOLLIOU de MONTABOT pour que ces travaux.

M. le Maire indique que le devis s'élève à 3 458.11 € HT et il propose d'accepter ce devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE le devis d'un montant de 4 149,73 € TTC.**

## IV. Préparation du budget 2018

- **Accessibilité de l'église**

M. le Maire indique que l'accessibilité du cimetière et de l'église n'a jamais été fait.

M. le Maire et M. le 1<sup>er</sup> adjoint ont étudié les travaux envisageables. Il apparaît que le mieux serait de faire une bande de 3m de large en gravier bicouche avec une finition d'un ton sable (comprenant des bordures).

M. le Maire indique avoir reçu un devis, sans mentionner ni le nom de l'entreprise ni le montant du devis, mais il explique qu'une 2<sup>ème</sup> entreprise va être consultée et que les devis seront proposés à la réflexion lors du prochain conseil municipal.

- **Accessibilité du cimetière**

M. le Maire propose que les allées principales au Nord et à l'Est de l'église soient redressées avec du bicouche pour faciliter l'entretien et permettre une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Pour différencier avec l'allée qui mène à l'église, le « bicouche » serait en gravier blanc.

L'entreprise reprofilerait le sol avant de mettre le « bicouche ».

M. le Maire indique qu'un devis sera demandé à deux entreprises.

- **Entretien espaces à l'EST des logements personnes âgées**

M. le Maire explique au Conseil Municipal que les logements personnes âgées ont un espace à l'arrière qui a besoin d'entretien.

Certains petits travaux, pose d'une bâche, plantations dans la bâche et nettoyage des murs extérieurs seront réalisés par l'agent communal à l'arrière des maisons.

Pour l'espace à l'arrière, deux solutions peuvent être envisagées :

- Sabler et cylindrer la zone.
- Mettre un goudron de type bicouche avec un petit drain.

M. le Maire indique qu'un devis va être demandé pour estimer le coût des travaux.

## V. Réflexion sur les projets à venir

- **Travaux de la salle des fêtes**

M. le Maire rappelle que les sanitaires de la salle des fêtes sont très vieillissants. La peinture et les faïences étant à changer.

M. le Maire expose qu'il est indispensable de procéder à la remise au propre des sanitaires et que deux solutions doivent être étudiées :

- L'agent communal pourrait refaire la peinture et les faïences sur deux hivers.
- Les toilettes pourraient être repensés entièrement, en séparant les hommes et les femmes. Les deux seraient également aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

M. le Maire propose de regarder l'autofinancement disponible pour ces travaux et de faire estimer le coût des travaux par une entreprise.

- **Agrandissement du restaurant**

M. le Maire rappelle que le restaurateur de La Colombe avait demandé courant 2017 à ce que soit étudié un possible agrandissement de la salle du restaurant. Un estimatif avait été demandé à un architecte et s'élevait à 60 000 € TTC.

M. le Maire explique que le projet en question ne sera réalisable que si la commune est accompagnée financièrement.

M. le Maire rappelle que la question principale est de savoir si le Conseil Municipal veut porter ce projet.

Les éléments de pertinence étant les suivants :

- Le restaurant fonctionne aujourd'hui très correctement et nous avons de très bons retours.
- La pérennisation du restaurant sera renforcée par l'agrandissement de la salle, en effet aujourd'hui il n'est pas possible d'avoir un groupe de plus de 40 personnes.

Les conseillers doivent réfléchir à la question, en sachant que le projet ne pourra de toute façon pas être réalisé en autofinancement seul.

## **VI. Questions diverses**

- *15 avril 2018*

Une marche est organisée par le comité des fêtes et certains chemins sont bloqués par des souches ou des arbres.

M. le Maire propose de voir avec les propriétaires de terrains pour qu'une solution soit mise en place pour débayer ces chemins.

- *Jardin en trou de serrure*

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires des logements de personnes âgées du lotissement « les Blés d'Or » souhaitent mettre en place un jardin (légumier) communautaire de 2,50 m de diamètre. Il sera à hauteur de 60cm pour que les personnes puissent travailler à « hauteur d'homme ».

Ce serait un jardin partagé où un compost serait installé au centre et où tous les locataires pourront venir semer des plants. Il s'agirait d'un lieu convivial.

Le conseil Municipal accepte ce projet à l'unanimité.

La commune va participer en achetant les fournitures nécessaires et l'agent communal, avec le 1<sup>er</sup> adjoint, construiront ce « *jardin en trou de serrure* ».

Les conseillers sont invités à venir participer à la construction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.